







Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2019/2036(BUD)
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique	Procédure terminée
Sujet 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.59 Budget 2019	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Budgets	 RZOŃCA Bogdan	18/07/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 HEINÄLUOMA Eero	
		 ARMAND Clotilde	
		 ANDRESEN Rasmus	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Agriculture et pêche	3708	15/07/2019
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	OETTINGER Günther	

Événements clés			
02/07/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0290	Résumé
15/07/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/2019	Adoption du projet du budget par le Conseil		
03/09/2019	Vote en commission		
06/09/2019	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0001/2019	Résumé
18/09/2019	Résultat du vote au parlement		
18/09/2019	Décision du Parlement	T9-0015/2019	Résumé
26/11/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2036(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/00584

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2019)0290	02/07/2019	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE639.767	19/07/2019	EP	
Amendements déposés en commission	PE639.911	25/07/2019	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A9-0001/2019	06/09/2019	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T9-0015/2019	18/09/2019	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2019/1938](#)
[JO L 305 26.11.2019, p. 0057](#) Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

OBJECTIF : mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (EGF/2019/000 TA 2019 Assistance technique sur initiative de la Commission).

ACTE PROPOSÉ : décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) vise à soutenir les salariés et travailleurs indépendants devenus inactifs en raison de modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, de la persistance de la crise financière et économique mondiale ou de l'avènement d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi qu'à faciliter leur réinsertion professionnelle.

La dotation annuelle du FEM ne dépasse pas 150 millions d'EUR (aux prix de 2011), comme le prévoit le [règlement \(UE, Euratom\) n°1311/2013 du Conseil](#). Le règlement (UE) n°1309/2013 dispose qu'un maximum de 0,5% du montant annuel maximal alloué au FEM peut être affecté chaque année à l'assistance technique sur initiative de la Commission. Il est proposé que le FEM soit mobilisé de sorte qu'un montant de **610.000 EUR** soit affecté à l'assistance technique sur initiative de la Commission.

Assistance technique à financer et ventilation du coût estimatif

Suivi et collecte d'informations

La Commission recueillera des informations sur les demandes reçues, financées et closes, ainsi que sur les mesures proposées et mises en œuvre. Ces informations seront publiées sur le site web de la Commission européenne et compilées sous une forme adaptée à leur présentation dans le rapport bisannuel de 2021. Le coût de cette activité est estimé à 20.000 EUR.

Information

La Commission a créé et tient à jour une page web sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La page web sera régulièrement actualisée et étoffée, et les nouveaux éléments seront traduits dans toutes les langues officielles de l'UE. Des actions seront menées pour mieux faire connaître le FEM et accroître son rayonnement. Les dépenses afférentes à l'ensemble de ces postes sont estimées à 20.000 EUR.

Système d'échange électronique de données

La Commission poursuit ses travaux sur l'élaboration des procédures normalisées pour les demandes d'intervention du FEM et la gestion des dossiers y afférents. Cela permet de simplifier les demandes au titre du règlement FEM, d'accélérer leur traitement et de faciliter l'établissement des rapports. Une interface entre le SFC et le système d'information comptable et financier de la Commission ABAC facilite les opérations financières du FEM. La contribution de 80.000 EUR vise à permettre la maintenance régulière et la

poursuite du développement des applications SFC, ainsi que l'intégration de nouveaux outils de compte rendu.

Soutien administratif et technique

Le groupe d'experts des personnes de contact du FEM, qui compte un représentant par État membre, se réunira deux fois (au second semestre de 2019 et au premier semestre de 2020). Les dépenses totales pour ces deux réunions sont estimées à 70.000 EUR. De plus, dans le but de promouvoir la mise en réseau des États membres, la Commission organisera deux séminaires auxquels participeront les organismes chargés de la mise en œuvre du FEM et les partenaires sociaux. Les dépenses afférentes à ces postes sont estimées à 120.000 EUR.

Évaluation

Une procédure d'adjudication pour l'évaluation ex post sera lancée en 2019, de manière à ce que l'évaluation soit achevée pour le 31 décembre 2021. Un montant de 300.000 EUR sera nécessaire à cette fin.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

La commission des budgets a adopté le rapport de Bogdan RZO?CA (ECR, PL) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en vue de l'octroi, à l'initiative de la Commission, d'un montant de 610.000 euros en crédits d'engagement et de paiement pour l'assistance technique.

Les députés ont rappelé que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter un soutien supplémentaire aux travailleurs qui souffrent des conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial ou de la crise financière et économique mondiale et pour faciliter leur réintégration nécessaire et rapide sur le marché du travail.

Le montant proposé de 610.000 EUR correspond à environ 0,35 % du budget annuel maximal disponible pour le FEM en 2019.

Une fois de plus, les députés ont rappelé l'importance d'un site web consacré au FEM qui soit accessible à tous les citoyens de l'Union. Ils ont pris note de l'intention de la Commission d'investir 190.000 EUR du budget disponible au titre de l'appui administratif et technique pour la tenue de deux réunions du groupe d'experts des personnes de contact du FEM (un représentant par État membre) et de deux séminaires avec la participation des organismes de mise en œuvre du FEM et des partenaires sociaux.

La Commission est invitée à continuer à inviter systématiquement le Parlement à ces réunions et séminaires, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement et la Commission.

Les députés ont souligné la nécessité d'améliorer encore l'interaction entre toutes les parties concernées par les demandes du FEM, en particulier les partenaires sociaux et les parties prenantes aux niveaux régional et local, afin de créer autant de synergies que possible. Ils se sont félicités du lancement en temps voulu de l'évaluation ex post, pour laquelle la Commission entend investir 300.000 EUR du budget disponible.

Enfin, les députés ont invité le Parlement européen à approuver la décision annexée à la présente résolution et à prévoir la mobilisation de 610.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement du FEM dans le cadre du budget de l'UE pour l'exercice 2019.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

Le Parlement européen a adopté par 580 voix pour, 61 contre et 67 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en vue de l'octroi d'une somme de 610.000 euros en crédits d'engagement et de paiement pour l'assistance technique dans le cadre du budget général de l'Union européenne établi pour l'exercice 2019.

Pour rappel, le FEM vise à apporter un soutien aux travailleurs licenciés et aux travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation ou en raison de la persistance de la crise financière et économique mondiale ou en raison d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi qu'à faciliter leur réinsertion professionnelle.

La somme proposée de 610.000 EUR correspond à environ 0,35 % du montant maximal du budget annuel disponible pour le FEM en 2019.

Dans sa résolution, le Parlement a rappelé l'importance du suivi et de la collecte de données et d'un site internet consacré au FEM et accessible à l'ensemble des citoyens de l'Union. Il s'est félicité de la poursuite des travaux sur la mise en place de procédures normalisées pour la gestion du FEM en vue de simplifier le traitement des demandes d'intervention et d'améliorer les rapports.

Les députés ont pris note de l'intention de la Commission d'investir 190.000 EUR du budget disponible au titre du soutien administratif et technique pour organiser deux réunions du groupe d'experts des personnes de contact du FEM (un membre par État membre) ainsi que deux séminaires auxquels participeront les organismes chargés de la mise en œuvre du FEM et les partenaires sociaux.

La Commission a été invitée à continuer à inviter systématiquement le Parlement à ces réunions et séminaires, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement et la Commission.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant dans les demandes d'intervention du FEM dont, en particulier, les partenaires sociaux et les autres acteurs à l'échelon régional ou local, pour produire un maximum de synergies. Il s'est félicité du lancement en temps voulu de l'évaluation ex post, pour laquelle la Commission entend investir 300.000 EUR du budget disponible. Enfin, il a rappelé aux États membres présentant des demandes le rôle majeur qui leur incombe de faire connaître largement les actions financées par le FEM auprès des bénéficiaires visés.

OBJECTIF: mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (2019 - Assistance technique sur initiative de la Commission).

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2019/1938 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2019 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

CONTENU: le FEM a été créé pour soutenir les salariés et travailleurs indépendants devenus inactifs en raison de modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, de la persistance de la crise financière et économique mondiale ou de l'avènement d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi que pour faciliter leur réinsertion professionnelle.

La dotation annuelle du FEM n'excède pas 150 millions EUR (aux prix de 2011).

Le [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) dispose que, sur l'initiative de la Commission, 0,5% tout au plus du montant annuel du FEM peut être affecté chaque année à l'assistance technique.

Par conséquent, le FEM est mobilisé à hauteur d'un montant de 610.000 EUR en crédits d'engagement pour financer l'assistance technique sur l'initiative de la Commission, au titre du Fonds dans le cadre du budget 2019.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 29.11.2018.